ThermPresse

PAYS : France
PAGE(S) :3
SURFACE :19 %

PERIODICITE : Hebdomadaire

► **10 février 2020 - N°1031**

RE 2020 et niveaux CEP / carbone de l'électricité : une 2ème lettre ouverte pour Edouard Philippe

Le 1er Ministre vient de recevoir une deuxième lettre cosignée par 12 acteurs de la filière[1] qui défendent, eux, les choix d'un CEP de 2.3 et de 75 grammes CO_2/kWh de contenu CO_2 pour l'électricité. Leur explication « La méthode utilisée jusqu'à présent pour estimer le contenu carbone de l'électricité utilisée pour le chauffage aboutit, selon l'Ademe, à une valeur de 147 gr de CO_2/kWh, et non pas 210 gr comme le soutient certaines organisations. Dans la réalité le contenu carbone à la production, tel qu'estimé et publié quart d'heure par quart d'heure par RTE sur son portail ECO2mix, ne dépasse que très rarement 80 grammes en hiver. Le niveau de 79 grammes de CO_2/kWh, calculé par une méthode bien plus satisfaisante que l'ancienne, se révèle donc cohérent avec les observations que l'on peut faire à la production. » Et pour le CEP : « Le coefficient de conversion en énergie primaire actuel de 2,58 date de 1972. Ce CEP est un concept d'agrégation statistique des énergies entre elles qui comporte une forte part d'arbitraire. Il est de 1,6 en Suède et la Commission européenne a proposé récemment aux Etats membres d'utiliser le coefficient de 2,1. L'arbitrage consistant à baisser le coefficient de 2,58 à 2,3 est un pas dans la bonne direction, et y voir une manipulation portant atteinte aux priorités annoncées par la Gouvernement » n'a aucun fondement. »

(1) Equilibre Des Énergies, Famille De France, FDME, FEDELEC, FFB Grand Paris, FFIE, Gifam, Gimelec, OCCE, Promotelec, Smart Building Alliance et Synerciel.

Tous droits de reproduction réservés

Pickanews